

*Un de vos proches, enfant ou adulte,
est hospitalisé à Tours.
Vous voulez rester près de lui...*



LA MAISON DES PARENTS peut vous accueillir !



- > Dans le centre-ville de Tours
- > Un accueil chaleureux
- > A proximité des services de soins
- > Des chambres confortables

Dans certains cas, la Maison des Parents peut également accueillir des patients en soins ambulatoires.

> Accueil en pension complète

Les frais de séjour sont fonction des ressources de chaque famille.



La salle à manger



Une chambre, avec salle d'eau
et sanitaires individuels

**La Maison des Parents est gérée par une
équipe de bénévoles qui assurent aux familles
un accueil attentif, 365 jours par an.**

La Maison offre
plusieurs lieux de
détente : trois salons
et une terrasse.



AFMH – Maison des Parents
3 place Jean Meunier
37000 TOURS
(dans l'enceinte de l'hôpital Clocheville)
Tél. 02.47.60.76.60
Courriel : afmh@maisonparents-tours.fr

La **Maison des Parents** est une structure qui reçoit des familles de malades, adultes ou enfants hospitalisés ainsi que des patients en soins ambulatoires, dans certains cas. Elle est gérée par les bénévoles de l'association Accueil des Familles de Malades Hospitalisés (AFMH).

La Maison des Parents dispose de 30 chambres : 28 chambres individuelles ou à deux lits et 2 chambres pour personnes en situation de handicap, toutes avec douche et WC.

Le séjour se décompte par période de 24 heures, chacune comportant la nuit et les trois repas, non dissociables. Les frais d'hébergement et de restauration sont à leur charge.

Le prix du séjour en pension complète est de **42 € par personne et par jour**, mais il peut être inférieur (**35 €, 26 € ou 16 €**) en fonction de vos ressources et du nombre de personnes de votre foyer.

Elle est ouverte **tous les jours de l'année de 8 heures à 20 heures**, mais **les arrivées se font impérativement avant 18 heures 30**. En cas d'affluence, la maison des parents pourrait être amenée à proposer de partager une chambre à deux lits, afin de satisfaire le maximum de demandes.

Renseignez-vous auprès du cadre infirmier ou en contactant directement la maison des parents dès que vous connaissez la date d'hospitalisation au 02 47 60 76 60.

On notera votre demande de chambre, mais cette inscription ne constituera pas une réservation définitive. En effet, la Maison des Parents ne maîtrise pas son calendrier d'occupation à la façon d'un hôtel, car elle ne connaît pas à l'avance avec certitude la date du départ de ses résidents. Mais si elle se trouvait complète à votre arrivée, un partenariat avec des hôtels proches permettrait de vous héberger provisoirement, en général pour une nuit.

Coordonnées de la Maison des parents :

3, place Jean Meunier – 37000 Tours • 02 47 60 76 60

Par ailleurs, suivant les services et sur autorisation médicale, il est parfois possible pour un membre de votre famille de passer une ou plusieurs nuits à vos côtés et de prendre ses repas le soir, dans la mesure du possible. Une demande doit être faite au cadre de santé du service.

Le cout de la prestation hôtelière pour les personnes accompagnant un patient est de :

- 20,07 € au 01/01/2020.

- Le tarif du petit déjeuner est de 6 €.

Les familles peuvent déjeuner au restaurant du personnel le midi, les frais de restauration restant à leur charge (le tarif est fixé au 01/01/2020 à 10 €).